Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1603

Artikel: Médias et politique : de l'Atlantique à l'Oural en passant par Lausanne
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019165

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De l'Atlantique à l'Oural en passant par Lausanne

Un grand journal cantonal, à l'image de *24heures*, est appelé à remplir un rôle de service public, au cœur de la vie politique sans négliger les impératifs commerciaux qui lui assurent son existence et son indépendance.

Le bilan d'Edipresse, c'est à la fois la locale et l'internationale. Avec 129 publications, l'éditeur vaudois est présent dans neuf pays, du Portugal à la Russie où il vient de faire son entrée. La part de l'étranger dans son chiffre d'affaire se monte à 38%. Mais le camp de base vaudois, d'où partent ces lointaines exportations de savoir-faire, n'est pas en ordre de marche; l'intégration des titres Corbaz, *La Presse Nord Vaudois* et *La Presse Riviera Chablais*, prend du retard. Nul doute qu'elle est examinée d'abord en fonction des intérêts commerciaux du groupe. Mais la question est politique aussi, touchant à la structure du canton, au rôle de *24heures* comme journal vaudois dominant. Les choix qui seront faits sont aussi importants que, par exemple, le redécoupage des districts. La décision sera privée mais le débat mérite d'être public.

Une évolution

Les grands journaux cantonaux étaient tous, il y a un demi-siècle, liés par des nœuds plus ou moins serrés au parti majoritaire. Les radicaux vaudois avaient leurs entrées dans *24heures* et veillaient à ce que le produit soit radical-compatible. L'ancien syndic de Lausanne, Georges-André Chevallaz, avait droit exclusivement à une chronique hebdomadaire. Yvette Jaggi n'eut pas la même faveur et fut plutôt l'objet d'une campagne de dénigrement, sous le règne, il est vrai, d'un rédacteur en chef éphémère. Une anecdote encore. Je participais tous les quinze jours, en alternance avec un représentant patronal, à une tribune d'invités. Aussitôt après mon élection, le Conseil d'Etat décida que ses membres n'étaient pas autorisés à s'exprimer ailleurs que dans les organes de leur parti! (Aujourd'hui où les conseillers d'Etat se répandent volontiers, il faudrait plutôt exiger qu'ils s'expriment personnellement et ne signent pas le papier de leur conseiller en communication.) Donc les invités de deux ont passé à plusieurs. Maintenant la polyphonie est complète; tous les courants de pensée s'expriment; le Parti radical ne tient plus le canton. Dans la même période d'ouverture, Jean-Marie Vodoz, rédacteur en chef, développa le courrier des lecteurs, non sans protestations. C'était, disaient les détracteurs, donner un porte-voix au populisme, car la Suisse connaissait, virulente, sa première poussée de xénophobie que concrétisaient les initiatives Schwarzenbach. Enfin la rédaction s'engage avant chaque votation par un éditorial. Le choix se fait, nous dit-on, après discussion et votation, selon une procédure interne qui n'a jamais été rendue publique. Aujourd'hui, les mots d'ordre donnés ne révèlent aucune inféodation. L'ouverture est donc incontestable mais on ne peut en conclure que la politique y trouve son compte.

La peau de chagrin

La presse est un produit commercial. C'est à la fois sa servitude et la condition de son indépendance politique. Il faut faire lire, vendre, attirer les annonceurs et ne pas leur déplaire; à ce prix-là (élevé) le journal peut ne pas être une courroie de transmission du pouvoir.

Aujourd'hui la concurrence est vive. Non seulement entre journaux (parfois tenus par le même groupe), mais aussi entre médias, presse, radio, TV. Or l'éditeur ne quitte pas des yeux l'audimat. Et les sondages révèlent que la politique institutionnelle n'intéresse pas prioritairement les lecteurs. Elle est située, dans l'échelle des intérêts, après les faits divers, après le sport, après la locale. Faut-il alors faire boire de force un lecteur qui n'a pas soif?

Mais si le lecteur n'a pas d'autre source d'information, un événement qui n'est pas relaté n'existe pas. Pour l'opinion publique, un débat au Grand Conseil n'a eu lieu que s'il est rapporté. Or, dans *24heures*, le compte rendu des travaux parlementaires est très sélectif, en-deça de ce que fait la presse alémanique comparable. Certes toute intervention ne mérite pas de passer à la postérité; les députés eux-mêmes par leur inattention et leur absentéisme trient dans l'ordre du jour. Mais le journaliste ne trie pas, il gomme ou fait exister.

Le corollaire, c'est l'intérêt prioritaire donné aux scoops, aux affaires (importantes ou gonflées), à la personnalisation, aux acteurs politiques portés à la une en photographies grand format. C'est la politique de l'affichette qui, elle, se vend bien. Le risque de cette pratique est double: celui du parti pris dans le choix des cibles, celui plus général de contribuer au discrédit de la politique, par grossissement des échecs ou des fautes.

L'arbitraire du choix de la cible, l'ancienne conseillère d'Etat vaudoise Francine Jeanprêtre en fit l'expérience amère. A la veille des élections, elle fut soumise avec les autres candidats à un test psychologique organisé par *24heures* sur une pleine page. Que révèle la manière de s'habiller? Elle fut épinglée comme chichiteuse. De surcroît, le portrait rédactionnel qui fut tiré d'elle comme candidate était truffé de propos rapportés, lâchement anonymes. Et quand, dans son discours d'adieu, elle s'en plaignit en deux courtes phrases,

suite à la page 5

Le peuple a-t-il encore son mot à dire?

La réforme de l'administration réclamée à droite et à gauche n'a rien à gagner de la démagogie. Pas plus que les revendications légitimes de la fonction publique quand elles discréditent les institutions.

L'ampleur du mouvement de grève de la fonction publique genevoise exprime plus que la défense des salaires et de son statut. Elle traduit un mécontentement réel face à des conditions de travail plus difficiles, en particulier dans l'enseignement primaire, le secteur de la santé et au sein de la police.

Peut-on pour autant parler de démantèlement de l'Etat social, selon le dictionnaire «abattre», «démolir», «raser», de «fin de l'Etat»? Cet abus de langage doit beaucoup à l'arrogance et - osons le mot - l'imbécillité de l'Entente bourgeoise, qui stigmatise sans nuance l'inefficacité de l'administration et exige un rétablissement brutal de l'équilibre budgétaire, sans pour autant oser désigner les économies prioritaires. En somme l'Entente a brandi le chiffon rouge et le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat s'est précipité tête baissée.

Personne ne peut de bonne foi nier la nécessité de réformer l'administration genevoise: de nombreuses études, et nos expériences personnelles, confirment cette nécessité. Mais cette réforme ne passe pas d'abord par l'introduction du salaire au mérite, comme le suggère un projet de loi de l'Entente, un mode de rémunération qui a depuis longtemps montré ses limites. A l'inverse le rejet légitime du salaire au mérite ne justifie pas le veto mis par le Cartel à toute discussion sur le statut du personnel. Pas plus que ses exigences maximalistes de retrait du plan financier quadriennal, du projet de réforme de l'administration, du projet de frein à l'endettement émanant du Conseil d'Etat et du projet de loi sur le personnel déposé par la droite. A quoi il faut ajouter la revendication d'un budget maintenant les mécanismes salariaux, augmentant les subventions et prévoyant 200 nouveaux postes.

Inculture politique

Mais au-delà du contenu de ces revendications, c'est la méthode qui devrait retenir notre attention. Si les fonctionnaires sont légitimés à défendre leurs conditions de travail et leurs salaires, rien ne les autorise à exiger le retrait de projets du gouvernement ou de députés. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat sont élus par le peuple; tous deux disposent du droit d'initiative législative et le parlement est le lieu pour débattre de ces projets et les adopter le cas échéant. Si le Cartel s'estime lésé, il peut recourir au référendum; s'il croit nécessaire d'accroître les moyens financiers de l'Etat, il dispose de l'initiative populaire. On rétorquera qu'il s'agit là d'un point de vue trop formel. Si elles ne sont pas suffisantes à faire vivre la démocratie, les formes en sont une condition indispensable. Comme d'ailleurs le respect des fonctions et des personnes, quelle que soit l'intensité des désaccords - lors des manifestations, on a entendu des propos indignes d'une organisation syndicale. A l'évidence, le Cartel ignore le souverain et cherche à isoler un Conseil d'Etat affaibli auquel il pense pouvoir arracher des concessions.

Ces dernières années, l'UDC a donné l'exemple d'une inculture politique qui mêle déconsidération des adversaires et des institutions et confond démocratie et démagogie. Il serait regrettable et dangereux que la gauche et les organisations de la fonction publique suivent cet exemple.

A gauche comme à droite, des voix se feront-elles entendre pour ouvrir une négociation sur le redressement des finances publiques et la réforme de l'Etat dont Genève a un urgent besoin? *jd*

Médias et politique (suite)

elle fut accusée de s'en prendre à la presse et sermonnée comme telle. Il ne faut jamais dire: «c'est la faute au média». Contre-pouvoir, c'est lui qui pose les questions.

L'enjeu pour un journal monopolisant ou dominant, ce n'est pas l'engagement éditorial de la rédaction. Sa liberté de jugement, assumée et signée, doit être totale. Ce qui est en question, c'est la répartition des rubriques, le choix de ce que l'on fera exister médiatiquement, l'arbitraire des cibles, la primauté du scoop.

Le pilier public

Ce débat n'est pas théorique puisque Edipresse doit décider de l'intégration de journaux régionaux (les titres Corbaz) et, en fonction de ce choix, du rôle de *24heures*.

L'intérêt cantonal serait de renforcer le journal qui couvre l'entier du canton. C'est un facteur important d'unité, de cohésion, d'intégration. Le signe incontestable qu'un journal remplit cette fonction communautaire, c'est qu'il détient «la page des morts», c'est-à-dire les avis de décès. Il hérite un rôle qui était celui de pilier public. Ce monopole de fait, hautement rentable, implique aussi des obligations de service public: être un pilier public des temps modernes.

Dans le cahier des prestations d'un grand journal cantonal, devrait figurer une place renforcée faite à la vie politique. Pas seulement celle des parlements cantonaux et communaux. La gestion des affaires publiques est faite d'activités multiples, diverses, véritable tissu social. Il faut en rendre compte pour équilibrer la chasse au scoop. Remettre la politique dans son contexte!

Ce choix, entre autre, figurerait dans une charte rédactionnelle, rendue publique. Le médiateur, dont la nomination devrait résulter d'une procédure connue des lecteurs, aurait à en être le garant.

Mais l'éditeur, objectera-t-on, raisonne d'abord en commercial. L'intérêt commercial toutefois, ce n'est pas de faire un *Matin* du soir! D'où l'importance du débat public (mais dans quelle presse l'ouvrir?) sur la vocation d'un grand journal cantonal. *ag*